



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/163
25 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Points 107, 109 et 112 de la liste
préliminaire*

DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES
À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX
PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE

PROMOTION DE LA FEMME

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

Lettre datée du 25 avril 1995, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la
Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des conclusions et de l'appel lancé à l'opinion publique mondiale, qui ont été adoptés lors de la réunion d'experts médicaux et d'agents sanitaires de la République fédérative de Yougoslavie et qui ont trait à l'incidence des sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur la santé de la population de la République fédérative de Yougoslavie, réunion tenue à Belgrade le 7 avril 1995, ainsi que de l'appel de l'Assemblée de la province autonome de Vojvodine, République de Serbie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale au titre des points 107, 109 et 112 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIĆ

* A/50/50.

95-12448 (F) 010595 010595

9512448

/...

ANNEXE I

Conclusions de la réunion d'experts médicaux et d'agents sanitaires
de la République fédérative de Yougoslavie, tenue à Belgrade le
7 avril 1995

Les participants à la réunion organisée le 7 avril 1995, Journée mondiale de la santé, sur le thème "L'incidence des sanctions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur la santé de la population de la République fédérative de Yougoslavie" ont centré leurs débats sur les questions suivantes :

1. L'incidence des sanctions sur la morbidité et la mortalité périnatales;
2. L'incidence des sanctions sur l'état de santé des personnes âgées et les soins qu'elles reçoivent;
3. "Un monde sans polio d'ici à l'an 2000", thème recommandé par l'Organisation mondiale de la santé.

La Journée mondiale de la santé 1995 a été célébrée sous le thème "Un monde sans polio d'ici à l'an 2000". Les agents sanitaires de toute la Yougoslavie unissent leurs efforts pour appliquer la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé sur l'élimination de la polio, malgré les difficultés qu'ils rencontrent pour exécuter ce programme du fait des sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Quatorze rapports ont été soumis par des professionnels de renom appartenant à des institutions médicales de toute la République fédérative de Yougoslavie. Ces rapports sont fondés sur les données officielles, qui ont été collectées, traitées et analysées par les institutions dans lesquelles exercent les auteurs de ces rapports.

Il a été déduit des données indiquées que les sanctions touchent le plus les catégories les plus vulnérables de la population : les femmes enceintes, les enfants et les personnes âgées.

Outre les données statistiques qui montrent les répercussions néfastes de la crise et des sanctions de l'ONU sur la santé de la population, il existe une souffrance collective de la population qui ne peut s'exprimer en termes statistiques. On prévoit que les conséquences négatives des sanctions se manifesteront par l'augmentation de la morbidité et de la mortalité, et en particulier par un effet à retardement sur le développement physique et mental des enfants en âge scolaire et des adolescents, qui marquera durablement l'intégrité biologique de la population.

Les données relatives aux deux premières années d'application des sanctions du Conseil de sécurité à l'encontre de la République fédérative de Yougoslavie, 1992 et 1993, qui figurent dans l'Annuaire statistique de l'Institut fédéral de la santé publique comme données officielles pour le pays, montrent que les sanctions ont eu des conséquences catastrophiques pour la santé de la nation tout entière.

Au cours des deux premières années d'application des sanctions, il y a eu 24 000 naissances de moins qu'en 1991, alors qu'il a y eu 10 122 décès de plus. La baisse du nombre de naissances viables et l'augmentation de la mortalité ont entraîné une baisse du taux de natalité de 15 pour 1 000 en 1986 à 13 pour 1 000 en 1993 et une hausse du taux de mortalité qui est passé de 9,6 pour 1 000 en 1986 à 10,2 pour 1 000 en 1993.

En 1993, on a assisté à une multiplication soudaine des décès dus à certaines maladies par rapport à la période antérieure aux sanctions.

La mortalité des personnes âgées, avec un diagnostic de sénilité sans psychose, a été multipliée par plus de 5,5 (567 %).

L'augmentation la plus importante du taux de mortalité de la population totale en 1993 par rapport à la période antérieure aux sanctions, concerne les troubles suivants :

- Cardiopathie hypertensive : 434 %
- Formes chroniques de cardiopathie ischémique : 312 %
- Diabète sucré : 152 %
- Bronchite chronique : 135 %
- Hémorragie cérébrale : 134 %
- Tuberculose respiratoire : 52 %
- Suicides : 20 %

Les rapports relatifs à l'incidence des sanctions sur la morbidité et la mortalité périnatales de 1993 et 1994 montrent une hausse très nette de ces paramètres à cause de l'absence d'équipement, de médicaments, de produits consommables sanitaires et d'autres produits médicaux qui est directement imputable aux sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Selon les données de l'Institut de gynécologie et d'obstétrique du Centre clinique d'urgence de Serbie à Belgrade, le nombre d'accouchements a diminué et le nombre de naissances prématurées et de cas d'hypotrophie du nourrisson a augmenté. Le nombre d'accouchements chirurgicaux est passé de 8 % en 1989 à 13 % en 1994, soit une augmentation de 62 %.

Par rapport à 1989, les avortements spontanés ont augmenté de 255 %, les naissances prématurées de 527 %, les cas de toxémie gravidique ont augmenté de 251 % et les cas d'hémorragie intramusculaire disséminée ont doublé, alors que les cas de septicémie néonatale ont été sextuplés.

Selon les données communiquées par la clinique de gynécologie et d'obstétrique "Narodni Front" à Belgrade, la mortalité périnatale (mortalité des nouveau-nés pendant l'accouchement ou juste après) a augmenté, passant de 17,5 pour 1 000 en 1989 à 21 pour 1 000 en 1993, ce qui représente une augmentation

de 22 %; le nombre de décès de nourrissons pesant moins de 2 500 grammes en 1989 était de 92 pour 1 000 et de 140 pour 1 000 en 1993, soit une augmentation de 52 %. Dans la catégorie des nouveau-nés à terme, 2 pour 1 000 n'ont pas survécu en 1989, et 15 pour 1 000 en 1994, soit 7,5 fois plus.

Les données du Centre hospitalier de Pristina montrent que le nombre de naissances prématurées était de 7,9 pour 1 000 en 1989 et de 14,2 pour 1 000 en 1994, soit une augmentation de 79 %.

La mortalité néonatale précoce (décès de nouveau-nés avant 7 jours) était de 30,7 pour 1 000 en 1989 et de 44,7 pour 1 000 en 1994, soit une augmentation de 45 %.

Les données de la clinique de gynécologie et d'obstétrique de Novi Sad pour 1994 montrent, comparées à celles de 1989, que le poids moyen des nouveau-nés a baissé de 140 grammes, alors que les nouveau-nés de sexe féminin pesaient en moyenne 294 grammes de moins. La taille moyenne des nouveau-nés en 1994 était inférieure de 0,54 centimètres à ce qu'elle était en 1989. Les taux d'avortement spontané étaient de 2,6 % en 1989 et de 6,2 % en 1994, soit une augmentation de 136 %. Les cas de retard de croissance intra-utérine sont passés de 0,89 % en 1989 à 2,22 % en 1994, soit une augmentation de 160 %.

À la clinique de gynécologie et d'obstétrique de Nis, le nombre d'enfants abandonnés en 1994 a triplé par rapport à la période précédant les sanctions; le nombre de pneumonies a été multiplié par 2,6; les cas d'anomalies congénitales de nouveau-nés ont quadruplé et le nombre d'enfants aiguillés sur d'autres centres a été multiplié par 3,5.

À la clinique de gynécologie et d'obstétrique du Centre hospitalier de Kragujevac, le nombre d'accouchements en 1994 était très inférieur à celui de 1989 : 3 209 contre 2 465, c'est-à-dire 30 % de moins, et la mortalité périnatale est passée de 6,1 pour 1 000 à 9,9 pour 1 000, soit une augmentation de 62 %.

Entre 1989 et 1994, le nombre d'admissions à l'Institut pour prématurés de Belgrade a augmenté de 15 % pour les enfants nés en Serbie centrale et de 239 % pour les enfants nés dans le Kosovo-Metohija. En 1994, 36 % des patients traités à l'Institut ont bénéficié des transports spéciaux pour prématurés, contre 64 % en 1989, ce qui représente une baisse de 77 %. Au cours de cette même période, la morbidité a augmenté de 111 % pour la septicémie, 110 % pour la méningite, 85 % pour l'entérocologie et 254 % pour la salmonellose. La mortalité des prématurés dans les hôpitaux est passée de 21 % en 1989 à 30 % en 1993 et 21 % en 1994, ce qui représente des augmentations de 42 % et 23 %.

Dans le Monténégro, le nombre annuel d'accouchements a été pendant deux décennies compris entre 10 000 et 11 000. En 1989, il est tombé à 9 636 et en 1994 à 8 645, ce qui représente une baisse de 11 %. Le taux de mortalité infantile avait régulièrement diminué de 1985 à 1991 (sauf en 1986), passant de 20 pour 1 000 à 11 pour 1 000. Depuis, il a augmenté à nouveau pour atteindre 13,2 pour 1 000 en 1992 et 15,2 pour 1 000 en 1994, ce qui représente une augmentation de 15 % pour les deux années considérées. Le taux de mortalité à la naissance est passé de 3,8 pour 1 000 en 1989 à 4,8 pour 1 000 en 1994,

soit une hausse de 26 %. La mortalité des nouveau-nés représente 60 à 76 % de la mortalité infantile totale et elle est donc, pour les années 1993 et 1994, de 10 à 15 % supérieure à celle des années précédant les sanctions. Un phénomène mérite d'être noté : dans le Monténégro, le pourcentage de garçons parmi les nouveau-nés est passé de 104,8 % en 1989 à 113 % en 1992 et 111 % en 1993.

Au service de gynécologie obstétrique du Centre hospitalier de Podgorica, la morbidité des nouveau-nés est passée de 18 pour 1 000 en 1989 à 26 pour 1 000 en 1994, soit une augmentation de 40 %. Le nombre de césariennes a été de 225 en 1994 contre 133 en 1989, ce qui représente une augmentation de 69 %. Le taux de naissance par césarienne a été multiplié par 2,5 et celui des naissances par ventouse par 2,4. Le nombre de cas d'hypoxie à la naissance a augmenté de 28 % en 1994 par rapport à 1989. Le nombre de nouveau-nés souffrant d'insuffisance pondérale a, lui, augmenté de 32 %. Les cas de désordre métabolique ont été plus nombreux en 1994 qu'en 1989, de 146 % pour l'acidose, 186 % pour l'hypoglycémie et 37 % pour la déshydratation.

À la Clinique pour enfants de Podgorica, le nombre d'admissions est passé de 3 588 en 1989 à 4 616 en 1994, ce qui représente une augmentation de 28 %. Le taux de mortalité parmi les enfants hospitalisés est passé de 6,6 pour 1 000 en 1989 à 25,1 pour 1 000 en 1994 et a donc été multiplié par 4,8. Du fait de la baisse du taux de naissances vivantes (de 15,8 pour 1 000 en 1989 à 13,8 pour 1 000 en 1994) et de la hausse du taux de mortalité, le taux d'accroissement naturel du Monténégro a baissé de 37 % entre 1989 et 1994, tombant de 9,5 pour 1 000 à 6,9 pour 1 000. Les chiffres disponibles le 7 mars 1995 concernant les enfants hospitalisés dans ladite clinique de Podgorica révèlent que 73 % d'entre eux étaient Monténégrins et Serbes, 11,4 % musulmans et 5,3 % Albanais, ce qui reflète la composition ethnique de la population du Monténégro.

Au centre de néonatalogie de la Clinique pour enfants de Podgorica, on a noté une hausse importante du nombre d'enfants mort-nés pesant plus de 1 000 grammes, leur proportion étant passée de 0,5 % en 1989 à 1,01 % en 1993 et 0,93 % en 1994, ce qui représente des hausses de 102 % et 86 %.

Les données présentées dans le cadre des discussions sur le thème de l'incidence des sanctions sur la santé des personnes âgées montrent que les taux de morbidité et de mortalité des personnes âgées ont sensiblement augmenté depuis l'entrée en vigueur des sanctions. Les problèmes de santé que connaissaient déjà les personnes âgées se sont aggravés et de nouvelles maladies se sont également répandues.

- Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a augmenté dans notre pays comme dans le monde entier;
- Dans la République de Serbie, le pourcentage de personnes âgées dans la population, qui était de 11,4 %, a atteint 15 % en 1990;
- À la fin du siècle, les personnes âgées devraient représenter 20 % de la population.

Selon les données fournies par l'Institut de gérontologie et de soins à domicile de Belgrade et par l'Institut de santé publique du Monténégro qui se trouve à Podgorica, le nombre d'actes médicaux pratiqués par les médecins généralistes est tombé de 972 pour 1 000 habitants en 1989 à 630 pour 1 000 en 1993, ce qui représente une baisse de 35 %. Au cours de la même période, le taux d'hospitalisation des personnes âgées a augmenté de 24 %.

À l'Institut clinique de gérontologie du Centre hospitalier de Zvezdara à Belgrade, le nombre d'admissions de personnes âgées a augmenté de 18,6 %. Le taux de mortalité des personnes âgées hospitalisées a augmenté de 38 % entre 1989 et 1994. Le nombre de cas d'ulcères à l'estomac a doublé. Le nombre de femmes âgées atteintes de pneumonie a augmenté de 91 %. Le nombre de décès dans les 48 heures suivant l'admission à l'hôpital a représenté 23 % du nombre total de décès et a été multiplié par 2,5 entre 1989 et 1994.

Les rapports présentés à la réunion d'experts prouvent que les sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'encontre de la Yougoslavie, notamment celles qui s'appliquent à la santé, portent gravement atteinte à la santé et à l'intégrité biologique de l'ensemble de la population et plus particulièrement des femmes enceintes, des enfants et des personnes âgées. La population est collectivement condamnée à la maladie, à la souffrance et à la mort. En appliquant ces sanctions, la communauté internationale se livre donc à un génocide caractérisé des peuples de Yougoslavie. Le personnel médical de notre pays est stupéfait de la décision qui a été prise d'empêcher notre participation aux activités internationales de coopération scientifique, y compris à l'échange de publications. Le préjudice est partagé parce que nos scientifiques ont considérablement contribué au progrès de la science, et notamment de la médecine, dans le monde.

Il a été proposé aux institutions et aux autorités sanitaires de suivre et d'analyser de manière plus poussée l'incidence des sanctions sur la santé de notre population et d'appliquer de nouvelles méthodes scientifiques sans s'appuyer sur les données statistiques officielles afin de présenter des rapports plus complets et plus objectifs.

ANNEXE II

Appel à l'opinion mondiale

Aujourd'hui, 7 avril 1995, Journée mondiale de la santé, au moment où partout dans le monde les agents sanitaires célèbrent comme nous le faisons il y a encore trois ans cette journée, en dressant le bilan des résultats obtenus dans la mise en oeuvre du programme de l'OMS : "La santé pour tous d'ici à l'an 2000", nous autres, agents sanitaires yougoslaves, sommes obligés, du fait de la situation, de la célébrer en organisant une réunion des professionnels de la santé sur le thème "Incidences des sanctions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur la santé de la population de la République fédérative de Yougoslavie". Nous ferons le point des conséquences négatives, dévastatrices que les sanctions, ce génocide, ont sur la santé de la population yougoslave et montrerons, preuves à l'appui, dans quelle mesure elles nous ont empêchés d'assurer les soins de santé, les dégâts qu'elles ont provoqués, les peines et les souffrances qu'elles ont infligées à la population et le nombre de personnes innocentes qui ont perdu la vie du fait de cette situation.

Les sanctions ont eu des conséquences tragiques sur la population qui a déjà payé un lourd tribut sous forme d'une brusque hausse de la mortalité dans toutes les couches, en particulier les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques. On constate une baisse brutale du taux de natalité, de l'accroissement naturel de la population et pour la première fois au cours des 50 dernières années une progression de la mortalité infantile. Pour les seules années 1990 et 1993, le nombre des naissances a diminué de 24 000 alors qu'on a enregistré 10 000 décès de plus, ce qui s'explique par la réapparition de maladies qui, depuis des décennies, ne font plus de victimes dans notre pays et dans le monde : les infections intestinales, la tuberculose, etc. La mortalité dans certaines branches de la médecine a même beaucoup augmenté. Les cas d'infections malignes, de maladies cardio-vasculaires, mentales et autres ont beaucoup augmenté. La situation épidémiologique est dramatique en ce qui concerne les maladies transmissibles. Les pandémies et les endémies qui avaient été éradiquées réapparaissent maintenant.

Les sanctions menacent directement la santé et l'intégrité physique de toute la population yougoslave vouée à la maladie, à la souffrance et à la mort. La situation est telle que même la prestation de soins de santé élémentaires ne peut être assurée, les droits fondamentaux des citoyens yougoslaves à la vie, à la santé et aux soins médicaux étant menacés.

Nous, médecins yougoslaves et autres agents sanitaires, appelons toutes les forces progressistes du monde, en particulier les organisations culturelles et humanitaires à élever la voix au nom de l'humanisme, de l'éthique et de la démocratie, contre les dangers qu'entraînent les sanctions internationales imposées au peuple yougoslave et lançons un appel pour qu'on mette un terme à l'existence du seul camp de concentration qui existe dans le monde aujourd'hui.

Nous exhortons les intellectuels de tous les pays du monde, qui sont la conscience de l'humanité, d'user de concert de leurs bons offices auprès des organismes gouvernementaux et politiques de leurs pays respectifs afin de

/...

saisir, sur la base de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité pour qu'il mette un terme aux sanctions contre la Yougoslavie qui condamnent manifestement des innocents à la maladie et à la mort collectives.

Au nom des enfants, nous invitons tous les États du monde à faire tout leur possible pour que cesse la punition collective infligée à des femmes, à des enfants, à des personnes âgées, malades et infirmes, et que soient respectées la Convention relative aux droits de l'enfant et la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

Nous engageons en particulier l'Organisation mondiale de la santé, guidée par les nobles principes d'éthique des agents sanitaires et les dispositions de sa Constitution, à intervenir énergiquement auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle lève d'urgence les sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie, en particulier dans le domaine de la santé, mettant ainsi un terme aux souffrances et aux malheurs du peuple yougoslave.

Qu'il n'y ait jamais plus de sanctions contre un pays.

ANNEXE III

Appel adopté le 7 avril 1995 par l'Assemblée de la province autonome de Voïvodine

À l'occasion de la Journée mondiale de la santé, l'Assemblée de la province autonome de Voïvodine a adopté l'appel suivant :

"Le blocus économique que l'Organisation des Nations Unies impose depuis 1992 à la République fédérative de Yougoslavie a provoqué une crise économique qui a eu surtout des incidences sur les couches les plus vulnérables de la population : les enfants, les personnes âgées et les malades.

En raison de la pénurie de médicaments et de matériel médical ainsi que de la baisse brutale du niveau de vie, le nombre de personnes malades et le taux de mortalité augmentent. En conséquence, nous vous demandons d'appuyer la levée des sanctions imposées à notre pays."
